

SITE NATURA 2000
« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Comité de pilotage local du jeudi 24 Mars 2016
COMPTE-RENDU

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé la réunion du comité de pilotage local qui s'est déroulée le jeudi 24 mars 2016 à la salle des fêtes de Lamaguère.

Etaient présents :

- Magali **AUBIGNAT**, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Aurélie **BELVEZE**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS
- Nicolas **BERNADICOU**, service Agriculture et développement rural, Conseil Départemental du Gers
- Gérard **CAMLONG**, pôle « sport de nature », Conseil Départemental du Gers
- Andrée **COLLONGUES**, mairie de Faget Abbatial
- Léontine **DE WIT**, Mairie de Betcave-Aguin
- Myriam **DESCLAUX**, Agricultrice à Pellefigue
- Daniel **DUMONT**, Maire de Faget Abbatial
- Marie-Josèphe **INEICHEN**, propriétaire et conseillère municipale représentant le maire de Villefranche d'Astarac
- Michel **LANS**, DDT du Gers
- Sandrine **LEPRUN**, directrice du CPIE Pays Gersois
- André **LOUBENS**, propriétaire à Pellefigue
- Christiane **PASQUINET**, Adjoint au maire de Betcave-Aguin
- Julien **PIEDFERRE**, Technicien de rivière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de la Gimone, et du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de l'Arrats
- Jean-Marc **ROGER**, maire de Lamaguère et président du COPIL
- Didier **SOULIE**, Chef de brigade à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Laurie **VASSELIN**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS

Etaient excusés :

- Chloé **BLANC**, Chargée d'interventions, Délégation Garonne Amont de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Ludovic **CHAMPFAILLY**, Technicien au Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées
- M. **DUFFAUT**, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de la Gimone
- Christian **GUYARD**, sous-préfecture de Condom
- Guy **LABORIE**, Agriculteur à Simorre
- Tom **LIGNIERES**, Arbre & Paysage 32
- Florent **NONON**, Technicien au Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées
- François **PRUD'HOMME**, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Pierre-Emmanuel **RECH**, Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées
- Jean-Pierre **SALERS**, maire de Saramon et conseiller départemental
- Bruno **SIRVEN**, Arbre & Paysage 32

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, ouvre la séance à 10h10 en remerciant les participants à ce **13^{ème} comité**. Il effectue un tour de table afin que chacun des participants (17 personnes) se présentent.

André LOUBENS en profite pour demander à céder sa place au sein du COPIL à sa fille Myriam DESCLAUX, nouvelle installée sur l'exploitation.

Aurélié BELVEZE propose d'acter cette modification en fin de séance.

Jean-Marc ROGER donne ensuite la parole à l'ADASEA32, structure animatrice du site Natura 2000.

Aurélié BELVEZE et Laurie VASSELIN présentent **l'ordre du jour de ce comité** :

- **Bilan d'activité mai 2015 - avril 2016 et perspectives**
 - **Actions et résultats**
 - **Perspectives**
 - **Questions diverses**
- **Temps d'échanges animé : Un nouvel élan pour Natura 2000 ?**
Sur la base des questionnaires reçus

1. PREALABLE : CONTEXTE

L'ADASEA du Gers fait un rappel sur le **périmètre du site Natura 2000** qui a fait l'objet d'une **demande d'extension toujours en cours d'instruction administrative**. Cette demande est remontée à la Commission Européenne puis va être examinée par la commission biogéographique courant 2016.

Michel LANS rappelle que l'extension avait fait l'objet d'une procédure lancée il y a quelques années, avec des relevés d'habitats en 2011-2012 puis en 2013, et une consultation locale. La procédure administrative est un peu lourde : le ministère transmet à la Commission Européenne qui va valider ce périmètre avant de le retourner au ministère en charge de l'écologie qui va prendre un nouvel arrêté ministériel qui lui-même sera suivi d'un arrêté préfectoral

Cette procédure demande du temps.

Laurie VASSELIN précise que les **bilans présentés dans ce COPIL se basent sur le nouveau périmètre**.

Sandrine LEPRUN demande l'accès à ce nouveau périmètre afin de l'intégrer dans les prochaines communications sur le site.

Aurélié BELVEZE précise que la DREAL n'a pas été en mesure de communiquer à l'ADASEA le contour officiel transféré à la Commission européenne pour validation. Le périmètre utilisé est donc celui qui avait été envoyée à la DREAL avant modification et recadrage sur les différentes limites administratives (limites communales, parcellaires cadastrales ...). La couche des habitats du périmètre initial et de l'extension a été créée en interne et n'a pas de valeur officielle.

Laurie VASSELIN propose d'envoyer malgré tout ce contour *non-officiel* au CPIE, pour une utilisation informative (et non juridique), en attente de l'arrêté préfectoral et de la mise en ligne du périmètre officiel.

Marie-Josèphe INEICHEN demande s'il est possible de faire des contrats dès aujourd'hui sur la partie étendue du périmètre.

Aurélié BELVEZE répond que c'est possible pour les MAEc puisque le territoire est celui du PAEC qui inclut la zone d'extension. Pour les autres contrats, la réponse est floue : selon la DREAL il serait possible d'en faire mais il vaut quand même mieux attendre l'arrêté ministériel.

2. BILANS MAI 2015 – AVRIL 2016

I. DIAGNOSTICS ET CONTRATS NATURA 2000

L'ADASEA du Gers présente le bilan des diagnostics de terrain et de la contractualisation (cf. diaporama).

- **MAEc** : Mobilisation forte : 57 bénéficiaires dans la zone Natura 2000 et territoire PAEc (supérieur au prévisionnel).
- **Chartes** : pas de nouvelles, 2 encore en cours
- **Contrats forestiers et Ni-agricole, Ni-Forestier** : absence d'encadrement réglementaire et financier. Outils non disponibles.

Aurélié BELVEZE soulève la question du devenir des contrats *Ni-Ni* et soulève la sollicitation du PNR des Causses du Quercy de s'associer à sa démarche qui consiste à adresser un courrier à la Région pour alerter sur le délaissement des contrats Natura 2000 (hors MAEc) et l'animation associée. Cette décision de s'associer à cette initiative pourra être prise en fin de COPIL.

Michel LANS souligne qu'il n'y a pas eu de rupture de budget d'animation suite à la nouvelle programmation et à la fusion des régions. Les MAE ont été reconduites sans année d'interruption. Cependant il y a en effet des retards sur les autres contrats. Les nouvelles circulaires des contrats ni-ni devraient arriver pour le premier semestre 2016.

II. ANIMATION FONCIERE ET SUIVI

Pas de commentaires particuliers.

III. COORDINATION ET INTEGRATION DU DIPOSITIF NATURA 2000 DANS LES AUTRES POLITIQUES

Nicolas BERNADICOU donne des éléments complémentaires concernant l'étude conduite par le Groupe Ornithologique Gersois sur le **Lac de l'Astarac** en 2015 : suite au diagnostic préalable réalisé par le GOG, le Conseil Départemental va porter le projet et mettre en place rapidement un **Comité de Gestion afin de coordonner toutes les activités présentes sur le site**. Les membres de ce comité ont été proposés aux élus du CD32. Ce sont tous les acteurs du site : représentants des chasseurs, des pêcheurs, des propriétaires, les animateurs du site Natura 2000... Le président sera un élu du CG32, 3 personnes sont pressenties. Il espère qu'**une première réunion de ce Comité aura lieu avant juin 2016**.

IV. EVALUATION DES INCIDENCES ET DOCUMENT D'URBANISME

Pas de commentaires particuliers.

V. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Sandrine LEPRUN présente les actions de sensibilisation menées cette année auprès des scolaires (cf. diaporama) et rappelle **que 2 classes par an sont sensibilisées par rapport au site Natura 2000** avec sensibilisation des enfants, des parents accompagnateurs et des enseignants. Elle précise l'implication du CPIE et de l'ADASEA au cours de la première session de formation du CDTL sur la marque *Terra Gers*.

VI. PERSPECTIVES 2016

- Poursuite de la contractualisation : MAEc, chartes, contrats (cf. diaporama)
- 12 juin 2016 : Journée découverte Nature à Encarnaut (Grand public)
- Participation à la Form'Action de l'Office de tourisme intercommunautaire Gimont-Saramon-Simorre
- ...en attente de visibilité sur le budget d'animation

3. TEMPS D'ECHANGE ANIME : UN NOUVEL ELAN POUR NATURA 2000 ?

Cette partie retrace et organise en différents points les discussions qui ont eu lieu.

• LOI GEMAPI ET SYNDICAT DE RIVIERE

Julien PIEDFERRE excuse tout d'abord le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de la Gimone, M. DUFFAUT et **présente ensuite la compétence obligatoire de gestion de la Lauze qu'auront les communes d'ici le 1^{er} janvier 2018 suite à la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).**

En effet, il explique que le **bassin versant de la Lauze**, constitué d'une **10^{aine} de communes** ne fait actuellement pas parti du Syndicat Mixte de Gestion mais il sera probablement amené à en faire partie. Aujourd'hui, la gestion par des Syndicats de rivière s'arrête sur l'Arrats au niveau du pied de la digue du lac et sur la Gimone au niveau de la commune de Villefranche. La **compétence de gestion de la rivière de la Lauze revient actuellement aux propriétaires** (pas d'obligation de gestion des communes).

En 2018, toutes les communes vont avoir une compétence obligatoire de gestion des cours d'eau, compétence qui sera de fait transmise aux **Communautés de communes** des Coteaux de Gimone et Val de Gers qui auront tout intérêt à s'organiser en Syndicat mixte.

Julien PIEDFERRE précise que la fédération de Syndicats incluant la Save a une salariée sur les aspects cartographiques et les marchés publics en réponse à l'interrogation de M. ROGER.

Côté 31, une dissolution de la fédération est prévue fin 2017. Côté 32, l'Arrats et la Gimone ne formeront plus qu'un seul syndicat afin de répondre au Schéma départemental de cohérence intercommunal. **Les syndicats mixtes de l'Arrats et de la Gimone vont donc fusionner coté Gers** (souhait de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de n'avoir qu'un seul syndicat sur tout le linéaire). Ce syndicat compterait 110 à 130 communes d'ici 2018. Si l'organisation se fait de la

même manière que dans les autres syndicats, **des délégués par communauté de commune avec des relais communaux devraient exister.**

La Lauze est classée comme une masse d'eau avec un objectif européen auquel la future structure portant la compétence devra répondre.

Julien PIEDFERRE précise que dans le DOCOB, le syndicat de rivière avait déjà été identifié comme potentiel futur gestionnaire et il sera d'ici 2018 un acteur important du site Natura 2000, avec une obligation de gestion de la ripisylve.

Laurie VASSELIN s'interroge par rapport aux plans de gestion effectués avec les agriculteurs propriétaires sur la gestion de la ripisylve sur les 5 prochaines années dans le cadre des engagements MAEc : comment être sûre que la gestion côté rivière ne remette pas en cause les préconisations de gestion ?

Julien PIEDFERRE répond que le syndicat pourra tenir compte des engagements des agriculteurs et qu'une charte Natura 2000 d'entretien de cette ripisylve pourrait être envisagée.

Laurie VASSELIN demande des précisions quant aux modalités d'intervention sur la ripisylve des syndicats de rivière.

Julien PIEDFERRE explique qu'il n'y a pas d'élagage côté parcelle mais uniquement côté rivière. L'objectif porte bien sur la rivière et la gestion des embâcles.

Aurélié BELVEZE attire l'attention sur le fait qu'il s'agit souvent d'une entreprise qui effectue le travail et qu'il faut s'assurer que le plan de gestion soit bien compris de celle-ci.

Julien PIEDFERRE ajoute qu'entre 2010 et 2013, une étude sur tout le bassin versant de la Gimone y compris la Lauze avait été faite pour estimer les besoins de gestion : embâcles, passages busés (rupture de la continuité écologique)...

Aurélié BELVEZE souligne que de nombreux passages à gué sont utilisés sur le site (construit avec des pylônes électriques couchés au-dessus de la rivière : à vérifier car les passages par dessus sont uniquement piétonniers. Les passages à gués peuvent être bétonnés ou non pour faire passer les vaches et les tracteurs). Elle demande également à pouvoir accéder à l'état des lieux présent dans le rapport suite à l'étude.

Julien PIEDFERRE précise qu'il y aura sans doute des choses à revoir et actualiser. Il explique la procédure : **le Syndicat déposera un Plan de Gestion pour définir les secteurs et les moyens d'intervention sur la rivière auprès de la DDT.** Ce plan de gestion sera **soumis à validation par les services techniques.** Le dossier fera l'objet **d'enquête publique** et d'un **arrêté préfectoral** pour la conduite des travaux.

Magali AUBIGNAT précise que l'ONEMA ne donne qu'un avis consultatif et ne décide pas de l'application ou non du plan de gestion.

Jean-Marc ROGER souligne qu'il s'agira d'un plan de gestion élaboré sans les propriétaires. Il précise qu'autrefois, le plan de gestion avait fait l'objet d'une large concertation en amont.

Julien PIEDFERRE répond que le dialogue avec les propriétaires se fait au niveau de l'enquête publique et que le **plan de gestion doit dans tous les cas répondre au cadre réglementaire et aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.**

Il précise ensuite en donnant l'exemple des travaux sur l'Arrats de 2012-2013 **qu'un courrier préalable est envoyé à chaque propriétaire avec une convention de passage en amont des travaux.** Une enquête publique avait eu lieu en 2009 concernant l'Arrats.

Marie-Josèphe INEICHEN insiste sur le fait qu'en 2018, la compétence ne sera finalement pas aux communes mais aux communautés de communes, ce qui laisse peu de marge de manœuvre aux communes.

Julien PIEDFERRE rajoute que les communautés de communes qui auront la compétence n'ont pas obligation d'adhérer au Syndicat Mixte de gestion mais comme aucune des communautés de communes n'englobe le bassin versant (exemple : Val de Gers = 4 bassins versants) il est logique que la gestion par le Syndicat Mixte soit retenue pour une meilleure gestion et plus de cohérence.

Jean-Marc ROGER demande qui détermine le bon ou le mauvais état d'un cours d'eau.

Julien PIEDFERRE répond qu'il s'agit de l'Agence de l'eau Adour-Garonne en se basant sur différents critères biologiques, hydrologiques, physico-chimiques...

• NATURA 2000 ET INFORMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

Marie-Josèphe INEICHEN fait remarquer qu'en dehors des agriculteurs qui sont bien informés du site Natura 2000 par l'ADASEA par le biais des MAEc, **la population ne se sent pas concernée.**

Jean-Marc ROGER ajoute que la Commune devient vite concernée dès qu'il s'agit de parler d'urbanisme et d'élaboration de documents d'urbanisme.

Léontine DE WIT remarque que les sentiers de randonnées sont de plus en plus pratiqués. Il serait bien de pouvoir installer un **panneau d'information Natura 2000** sur le/les principaux lieux de départ de ballade, pour en informer la population.

Sandrine LEPRUN donne l'exemple du panneau explicatif mis en place sur le site Natura 2000 gersois des coteaux de l'Osse et du Lizet qui est effectivement apprécié.

Gérard CAMLONG alerte par ailleurs sur les problèmes de multiplication de la signalétique (panneautage) et insiste sur l'importance de la concertation pour éviter de multiplier les panneaux.

Aurélie BELVEZE, Sandrine LEPRUN et Léontine DE WIT ajoutent qu'il n'existe **aucun panneautage en place à l'heure actuelle sur les chemins** et qu'il y a de la place pour Natura 2000, et entendent bien la nécessité de concertation.

Aurélie BELVEZE confirme le **manque d'informations grand public et public local.**

Laurie VASSELIN ajoute qu'il serait intéressant pour toucher la population locale **d'associer les actions d'informations à un événement déjà existant sur le secteur.**

Marie-Josèphe INEICHEN rappelle que le **comité des fêtes de Villefranche** organise une **randonnée avec un marché**. Ça serait bien que quelqu'un y participe pour valoriser le site Natura 2000.

Sandrine LERPUN et Aurélie BELVEZE déplorent le manque de financements pour ce type d'intervention.

Sandrine LEPRUN fait remonter le besoin des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives d'avoir de l'information sur Natura 2000.

Léontine DE WIT précise que la commune de Betcave a la possibilité de faire remonter des information sur le site internet de l'office de tourisme intercommunautaire dans une rubrique spécifiquement mise à disposition des communes.

Aurélie BELVEZE soulève la volonté de travailler en groupe à cette valorisation du site et rappelle ce qui a été fait il y a quelques années avec un **groupe de travail sur le tourisme et une formation en partenariat avec le site Natura 2000 de Boulogne sur Gers** (même problématique que le site de la Lauze).

Rappel des formations en lien avec la valorisation touristique :

2014 : Comment les activités de loisirs peuvent participer à la gestion et la valorisation d'un site Natura 2000

2010 : Connaître comprendre protéger et valoriser un site Natura 2000

Un rendez-vous pourrait être prévu avec les deux communautés de commune et les offices de tourisms pour s'organiser et mettre en valeur ces travaux pour entrer dans des actions concrètes.

Par ailleurs, l'office de tourisme Coteaux Arrats Gimone met en place une « form'action » en 2016 pour travailler sur la thématique d'une offre touristique écoresponsable.

• SPORTS DE NATURE

Gérard CAMLONG présente le **Raid de l'Astarac du 10-11-12 juin** où les sportifs débutants ou confirmés, sont invités à découvrir les disciplines sportives (course à pied, VTT, Canoë, tir à l'Arc) dans le cadre préservé du Lac de l'Astarac (utilisation des chemins ruraux) avec un départ prévu autour de la mairie d'Aussos (course d'orientation de nuit prévue).

Ce raid est organisé par l'association Comité Départemental Course d'Orientation du Gers, en partenariat avec le Département du Gers, le Comité départemental de Tir à l'arc, le centre nautique Astarac du Gers.

Sont prévues le 10 juin des **activités sportives pour les scolaires**. Possibilité d'inscrire des **entreprises** en équipe au Raid du 11 et 12 juin.

L'objectif est de **faire découvrir aux sportifs le tour du lac et ses environs**.

Nicolas BERNADICOU interviendra pour **sensibiliser le public à l'environnement** sur le lac de l'Astarac qui est à la fois concerné en partie par le site Natura 2000 et classé Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental. Le service ENS surveille donc cet événement de près, en prévention notamment suite à la cueillette de fleurs (dont des orchidées) qui avait eu lieu il y a 3 ans lors de la première édition.

Gérard CAMLONG présente aussi le **projet de circuit pédestre/équestre « Le tour du Gers »** en cours d'élaboration porté par l'association « le 32 à cheval ». En se basant sur le GR Nord et un tracé au Sud incluant des ENS, l'association souhaite proposer un circuit permettant de faire le tour du Gers **en lien avec des fermes-auberges**. Le CD32 est intéressé pour les accompagner à travers **la CDESI** dont le rôle est d'encadrer le sport de nature (assemblée de conciliation). Si le projet est validé en CDESI, le circuit devra être ouvert aux randonneurs pédestres, équestre et aux VVTistes (multi-usages).

Il est intéressant pour les sportifs parcourant les campagnes d'avoir des **informations sur la biodiversité**.

- **ALERTE SUR LES CONTRATS NATURA 2000 NI-NI ET FORESTIER**

Le COPIL Lauze décide de s'associer à la demande du PNR des Causses du Quercy et d'adresser un courrier à la Région pour mettre en garde sur les conséquences du délaissement des contrats Natura 2000 (hors MAEc) et l'animation associée.

- **MOUVEMENT AU SEIN DU COPIL**

Le COPIL valide l'arrivée dans le COPIL de Myriam DESCLAUX, agricultrice à Pellefigue en remplacement à son père M. LOUBENS.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marc ROGER lève la séance à 12 h30.